

IX 3) JEAN-PIERRE

Ce frère des précédents naquit à Mondorf en 1755. Pour des raisons qui nous sont restées inconnues, des mesures furent prises contre lui, alors qu'il avait 22 ans et qu'il était à peine marié. En effet, le 30-7-1777, le vicomte de Custine, demeurant à Roussy, comparut au greffe de Mondorf pour y faire inscrire le décret suivant : « Au nom de M^{me} la comtesse de Custine, ma mère, comtesse de Roussy et autres lieux, Nous, vicomte de Custine, deffendons à toutes les justices de notre comté de reconnaître aucun des actes faits par Ir. Sr. Jean-Pierre Thorn, fils du Sr. Jean-Baptiste Thorn... notre bailli, pour raisons à nous connues, jusqu'à ce qu'il soit mis en règle et muni de consentement... » (33).

Le 10-11-1783, Thorn reçut ses patentes de notaire à Remich (34) où il entra également au Magistrat. Il fut aussi membre du Tiers Etat aux Etats du Duché de Luxembourg.

En 1791 il fut nommé bailli de la seigneurie de Berg qui, en 1769, lors des régularisations de frontière, avait été rattachée au duché de Luxembourg et qui appartenait en 1791 à Ph. de la Saulx, à G. de Musiel et à M^{me} de Maringh de Rollé née de Ballonfeaux, dame de Bubange.

En sa qualité de « officiant der mittel und grundgerechtsherrschaft Bergh, Nennig und Wies », Thorn adressa le 11-2-1792 au Conseil Souverain de Luxembourg une requête dans laquelle il demande qu'il soit interdit aux sujets de ladite seigneurie de continuer à s'arranger directement avec leurs voisins de la terre de Trèves pour ce qui concernait la répression de délits commis sur un ban que les seigneurs de Bergh et de Trèves possédaient en indivis, cette répression étant, selon Thorn, du seul ressort du bailli de Berg (35).

Jean-Pierre, tout comme son frère (ou cousin ?) Jean-Baptiste, fut parmi ceux qui, dès le début, manifestèrent de l'hostilité à l'endroit de la République. Il existe des procès-verbaux de la main de Jean-Pierre, datés du 9-1-1794, dans lesquels il est question de distribution de fusils sortis de l'arsenal de la forteresse de Luxembourg.

Après la capitulation de celle-ci, le notaire « J.-P. Thorn jr » dressa de nouveaux procès-verbaux concernant la levée en numéraire de la contribution de guerre (36). D'après une de nos sources (37) Thorn forma avec ses amis Lahaye et Bootz — pour la région de Remich — un de ces quelque vingt centres de « résistance systématique » à la République, répartis sur l'ancien Duché de Luxembourg.

En 1796, Thorn fut impliqué avec les sieurs Servais, Brachet et Conter de Remich dans une affaire que le Parquet du nouveau régime considérait comme « détournement de vins appartenant à la République ». Traduits devant le Tribunal criminel du Département des Forêts, les accusés virent les jurés spéciaux d'accusation prononcer un non-lieu à leur endroit.